Programme aux obligations du gouvernement et aux objectifs fixés pour le Programme. Une vérification de suivi après la vérification interne de 2006 a confirmé que le PPM en avait appliqué intégralement les recommandations. Une évaluation sommative des cinq premières années du Programme a conclu que le PPM est un programme qui accumule les réussites et atteint des résultats impressionnants, qu'il demeure en accord avec les priorités du gouvernement du Canada et du MAECI, qu'il conserve sa pertinence au niveau international, que le Canada a progressé sensiblement dans la mise en œuvre des projets et qu'il a contribué grandement à la réduction des risques de prolifération des ADM et au renforcement des capacités dans

les pays bénéficiaires. L'évaluation recommandait que le Programme poursuive dans la même direction en s'appuyant sur les réussites des cinq premières années.

## Cadre juridique

Un cadre juridique complet est en place. L'Accord bilatéral de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la destruction d'armes chimiques, au démantèlement de sous-marins nucléaires déclassés et à la protection physique, au contrôle et la reddition de comptes et l'Accord entre le Canada et la République kirghize concernant la coopération en matière de biosûreté et de biosécurité sont des ententes



Les fonds du PPM sont déboursés une fois les travaux achevés selon les normes convenues. Des équipes de surveillance visitent très fréquemment les chantiers afin de suivre l'évolution jusqu'à l'achèvement des projets.



Signature du Traité canado-kirghize de coopération scientifique. 22 août 2008, Bichkek.